

Commune de Celles
Opération de Développement rural

Commission locale de Développement rural de Celles

Compte-rendu de la séance du 07 mai 2012

(19h30 à la Maison de l'Entité – Salle du Conseil communal – Rue Parfait, 14 à 7760 CELLES)

Présents

ALLUIN Benoît, BOITEAU Albert, BREDA Carine, CALLENS Jean-Gonzague, CALLENS Gauthier, COUSSE Christophe, CRETEUR Véronique, CUIGNET Damien, DALEZ Marie-Jeanne, DE KEUKELEIRE Philippe, de RIBAU COURT Nicole, DECONINCK Sébastien, DEKEYSER Christian, DELBECKE Jean-Paul, DELESTRAIN Jean, DESMET Adrien, DESSEYNE Jean-Marc, DUBUISSON Anne-Françoise, DUPUIS Patrick, DUPUIS Adrien, DURENNE Véronique, EEMAN Thierry, ERGO Christelle, HENNEQUIN Josée, HOTTON David, HUBERMONT Daniel, LEBAILLY Bernadette, LEFEBVRE Daniel, LEFEBVRE Thierry, LEMAIRE Martine, LEQUESNE Jean, LEROY Etienne, MAES Alexandrine, MAHIEZ Marie-Anne, MALADRY Carine, PAPEGAIX Gérard, PECQUEREAU Michel, PLUME Hugues, PROCUREUR Sylviane, RENARD Freddy, VAN HÖVELL Palick, VANDIJSTADT Bertrand, VANMEENEN Jean-Claude, VANSEYMORTIER Willy, VANSEYMORTIER Olivier, WANDELS Philippe – *Membres de la CLDR*

DUBRULLE Régine, EVRARD Eric, GUÉRIN Stéphanie – *Agents de développement de la FRW*

Invité

MESTDAG Camille – *IDETA*

Excusés

DARRAS Bernadette, LEDOUX Damien, VERBECQ Isabelle – *Membres de la CLDR*

Non excusés

BERNARD Pierre, BEUGIN Christine, CABY Manon, GHILBERT Willy, LECLERCQ Christophe, LOSFELD Didier, NEERDAELS Guido, PECQUEREAU Jérôme, PECQUEREAU Raphaël, SAMAIN Gustave, VANDELDE Paul-Henry – *Membres de la CLDR*

Introduction

Monsieur le Bourgmestre, Daniel LEFEBVRE préside la séance.

Le Président remercie les participants et souligne la motivation dont a fait preuve la population pour rejoindre la Commission locale de Développement rural (CLDR), motivation très grande puisque le nombre de candidats était supérieur à celui autorisé par la loi.

Le Conseil communal a donc pris la décision d'inscrire sur une liste de réserve les candidats non retenus afin de leur permettre de rejoindre la CLDR en cas d'absences non justifiées de membres actuels.

Il insiste donc auprès des membres de bien s'excuser lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de participer, faute de quoi, au terme de deux absences non justifiées, ils seront considérés comme démissionnaires potentiels - cela afin d'offrir la possibilité aux membres non retenus de rejoindre la CLDR.

Il présente les représentants de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) qui accompagneront la commune dans son opération (Régine DUBRULLE, Eric EVRARD et Stéphanie GUÉRIN) ainsi que l'auteur de Programme, IDETA (Camille MESTDAG). Cette dernière cadre l'objet de sa mission et signale qu'elle sera épaulée par deux collègues pour la mener à bien.

Il invite les participants à se présenter à l'assemblée et à exposer leurs motivations pour cette opération.

Celles-ci portent essentiellement sur :

- la dynamisation des villages,
- le souhait de :
 - o conserver et dynamiser la ruralité,
 - o améliorer la qualité et le cadre de vie (aménagement paysagers de l'espace public),
 - o pérenniser et valoriser le réseau de sentiers,
 - o lutter contre les problématiques d'inondations,
 - o sauvegarder, pérenniser et valoriser les patrimoines (matériels, immatériels),
 - o s'attacher à l'amélioration de la mobilité et de la sécurité routière,
 - o affirmer la place du monde agricole,
 - o pérenniser l'activité indépendante (création de zones d'activités économiques),
 - o amplifier la dimension et les projets culturels,
 - o ...

Les agents de développement (AD) de la FRW mettent en lumière l'adéquation entre ces préoccupations et celles exprimées lors des groupes de travail, gage d'une bonne représentativité de ceux-ci au sein de la CLDR.

Ils mettent en relation la représentativité relativement fidèle de la composition de la CLDR au vu du profil de la population celloise. La diversité des associations présentes est également soulignée.

Un montage de type Powerpoint est présenté aux membres. Il illustre les grandes lignes du Développement rural, les rôles et missions de la CLDR ainsi qu'une ligne du temps de l'opération de développement rural (ODR) de Celles.

Concernant les travaux de la CLDR, le Président signale leur suspension, dès le 1^{er} juin 2012 et jusqu'aux élections communales d'octobre 2012, afin d'éviter les dérives électoralistes lors des débats de la CLDR.

Il précise que les travaux des groupes de travail, en comités plus restreints, pourront eux se prolonger pendant cette période afin d'affiner les constats et propositions sur certaines thématiques.

Les AD illustrent son propos via quelques exemples :

- tourisme (rencontre avec les propriétaires de gîtes),
- environnement (nature, énergies renouvelables,...),
- patrimoine,
- sentiers,
- ...

Camille MESTDAG signale que les travaux de conception du Programme communal de Développement rural (PCDR) reprendront en janvier 2013 par une réunion consacrée à la restitution des constats et propositions issus des rencontres menées par la FRW, en ce compris le fruit du travail de ces groupes.

Cette analyse citoyenne sera ainsi croisée avec celle qui sera présentée ce 31 mai (le dossier des caractéristiques socio-économiques).

Un participant s'étonne de la présence d'un membre du Conseil communal non repris dans la liste établie par le Conseil communal pour la composition de la CLDR.

Examen du Règlement d'Ordre intérieur

Les AD expliquent que le règlement d'ordre intérieur (ROI) est imposé par le Décret du développement rural ; celui-ci une fois validé par la CLDR devra l'être par le Conseil communal.

Afin d'éviter le risque d'une approche monolithique, un participant propose que soit créé un poste de **vice-président**, porte-parole du groupe citoyen aidant à l'établissement des ordres du jour.

Les AD signalent que les articles 11 et 12 répondent à cette préoccupation puisqu'ils offrent la possibilité aux membres de proposer des sujets de débats.

Un autre participant propose qu'au sein de chaque groupe de travail soit désigné un porte-parole qui rapporte à la CLDR le travail réalisé en comité restreint.

Un participant demande qui assurera le **secrétariat** de la CLDR.

Il est assuré par les AD de la FRW.

L'expression « **le Président conduit les débats** » de l'article 13 préoccupe certains membres, craignant une approche dirigiste des réunions.

Le Président précise que son rôle se limite, comme dans toute autre assemblée, à garantir la bonne tenue des débats, jouant une forme de police si nécessaire.

Les AD confirment qu'en règle générale, l'animation des rencontres dans le cadre de l'ODR, dont celle de la CLDR, est du ressort de la FRW.

Camille MESTDAG confirme que le dialogue est de mise lors de ces réunions, le futur PCDR résultera en effet d'une co-construction entre les membres de la CLDR, la commune et l'IDETA.

Un participant demande s'il est possible de **dissoudre la CLDR**.

Le Président estime que cette action porterait un grave préjudice à l'image de la commune et, corollairement, à sa crédibilité auprès des pouvoirs subsidiaires.

Un participant propose d'étendre à d'autres personnes que celles reprises sur la liste de réserve la possibilité de poser leur **candidature** pour intégrer la CLDR.

Les AD indiquent que la législation le prévoit.

Pour plus de clarté, le Décret du développement rural et l'Arrêté y lié seront joints au compte-rendu de la réunion.

Un participant demande quelle est la différence de rôle entre les membres **effectifs et suppléants**.

Cette répartition est établie sur base du Décret du développement rural, mais dans les faits, il n'y pas de différence.

Tous les membres sont sur le même pied d'égalité, ils sont invités à toutes les réunions et reçoivent tous les comptes-rendus des réunions.

Un participant demande si le ROI doit prévoir un éventuel remaniement de la composition du « **quart politique** » de la CLDR après les élections communales.

Les AD répondent que cela dépendra du résultat des élections, mais ces membres devront être issus du Conseil communal nouvelle mouture.

Sur base de ces considérations, le **ROI est approuvé** par la CLDR.

Divers

Un participant demande s'il sera possible d'ajouter d'autres thèmes pour les groupes de travail à venir, notamment la problématique de la mobilité.

Le Président propose d'établir la liste des thématiques lors de la prochaine réunion dans le point « divers » ; les membres peuvent d'ici là transmettre leurs idées de thèmes à la commune.

Un membre attire l'attention de l'autorité communale sur le risque de disparition des archives et d'autres objets historiques collectés par l'Association de la sauvegarde du patrimoine de l'entité de Celles (ASPEC) ; il insiste sur l'urgence d'une recherche de solution. Il cite également le sort du pilori de Celles, à l'abandon.

Les AD rappellent que le groupe de travail Patrimoines aura pour mission de rechercher des solutions et idées pour y remédier.

Une farde reprenant les documents liés à l'ODR (registre des rapports et avis de la Commission) sera à la disposition du public à l'Administration communale.

Au terme de ces premiers débats, les membres assistent à la projection du film « 20 ans - 20 projets de développement rural ».

Ils sont ensuite invités au verre de l'amitié.

Le Secrétariat,



Régine DUBRULLE

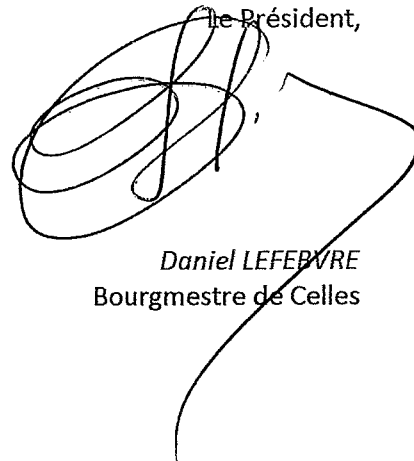
Eric EVRARD

Stéphanie GUÉRIN

Agents de développement de l'équipe Wallonie picarde

Fondation Rurale de Wallonie

Le Président,



Daniel LEFEBVRE
Bourgmestre de Celles

Annexes :

- Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural
- Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural